

Le paysage, un nouveau visage du développement durable ?

Le Paysage : Un enjeu de l'aménagement du territoire

Le paysage constitue un enjeu de l'aménagement "durable" du territoire. Il peut être considéré comme :

- un élément constitutif du «cadre de vie», représentatif d'un environnement visuel, naturel et social de qualité
- une ressource utilisable à des fins de développement, pour la réalisation de projets récréotouristiques et résidentiels
- le reflet de pratiques humaines «paysage humanisé» qui caractérisent la diversité culturelle

TERRITOIRE

INDIVIDUS

CADRE DE VIE

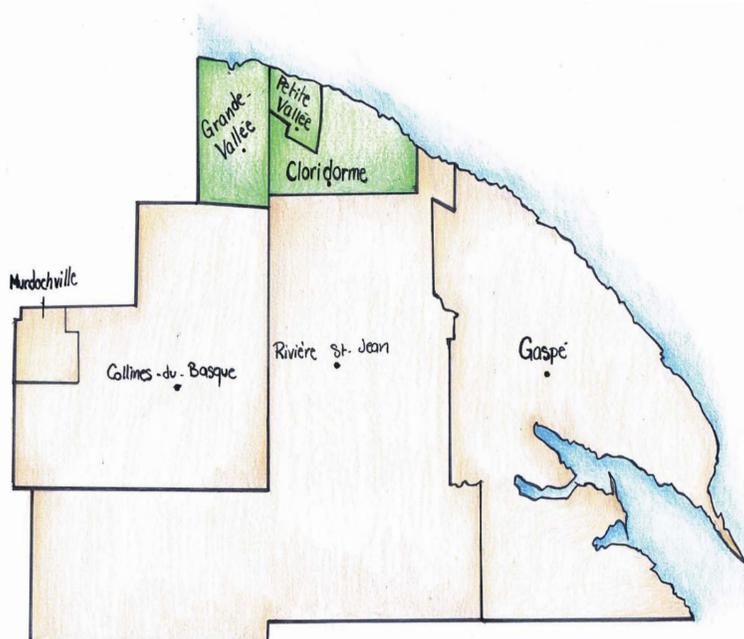
DÉVELOPPEMENT

PAYSAGE

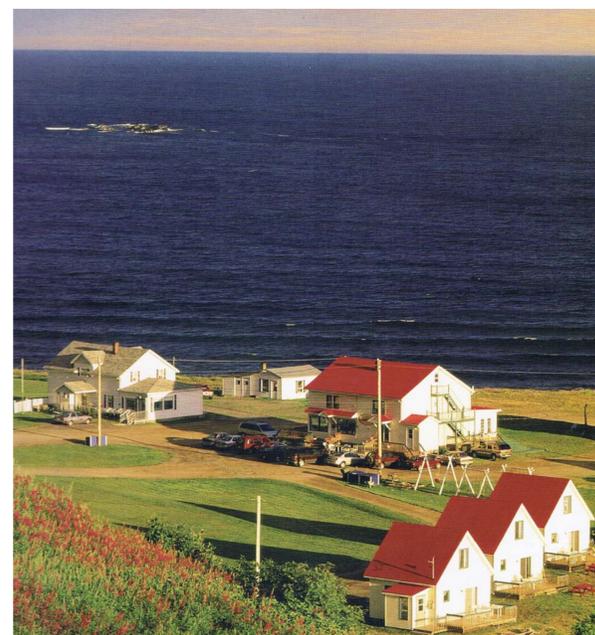
Le paysage : Un enjeu de la réalisation d'un agenda-21 local

« L'Agenda 21 local est un processus multisectoriel et participatif destiné à atteindre les buts de l'Agenda 21 au niveau local et au moyen de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan stratégique d'action sur le long terme, plan qui traite des enjeux locaux et prioritaires de développement durable. » (International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) 1997)

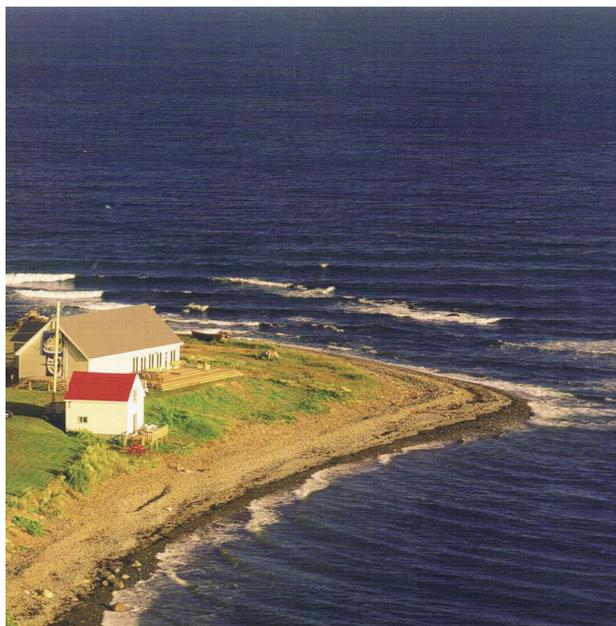
Le cas retenu pour l'étude est celui du projet Estran-21. L'Estran est une sous-région de la Gaspésie (Québec) en voie de dévitalisation économique et sociale. La réalisation d'un Agenda 21 local visait à élaborer un plan de développement pour renverser cette tendance. Le paysage était considéré comme un atout à mettre en valeur.



Localisation de l'Estran.



Vue de Petite Vallée.



Phare de Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine

Le paysage : Un enjeu incontournable pour le développement durable des territoires

Avec l'appui de leurs populations respectives, deux municipalités de l'Estran ont entrepris des démarches pour obtenir le statut de «paysage humanisé».

Ces démarches témoignent de l'importance de l'enjeu «paysage» dans l'élaboration d'un Agenda 21 local.

Le cas du projet Estran-21 illustre la place grandissante du «paysage» dans le domaine de l'aménagement du territoire.